PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 2 octobre 2026, 19 h** à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence de la mairesse madame Sylvie Potvin.

Sont présents :

Madame Sonia Carrier
Madame Mylène Gougeon
Madame Chantal Gillespie
Monsieur Éric Sigouin
Monsieur Éric Drouin
Monsieur David Cadieux

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Isabelle Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. **CONSEIL**

Mot de bienvenue de la mairesse.

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Déclaration de conflit d'intérêts

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2026

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2026

2. **DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

2.1 Dépôt des rapports administratifs

2.2 Dépôt de la correspondance

2.3 Autorisation – Embauche au poste d'agent (e) de bureau à la taxation et perception

2.4 Démission du directeur général et greffier-trésorier

2.5 Autorisation – Affichage de poste de direction général

2.6 Autorisation – Renouvellement du contrat du directeur général et greffier-trésorier par intérim

2.7 Autorisation - Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Dufour Mottet Avocats S.E.N.C.R.L. – Outaouais

2.8 Autorisation – Attribution d'un mandat de services d'accompagnement en ressources humaines

3. **GESTION FINANCIÈRE**

3.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

4. **MOT DE LA MAIRESSE**

5. **SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS**

5.1 Sortie des véhicules du service de sécurité civile et incendie - Halloween (31 octobre 2026)

6. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

6.1 Abrogation de la résolution 227-08-2026 - Autorisation – Renouvellement de l'entente de déneigement et déglaçage 2027 avec le MTQ

6.2 Autorisation – Renouvellement de l'entente de déneigement et déglaçage avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

6.3 Renouvellement de l'entente de déneigement avec la compagnie 9147-8279 Québec Inc. (Épursol)

6.4 Autorisation – Signature entente avec la Municipalité de Chénéville – Déneigement de la montée Dumouchel/Désabrais

7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 Autorisation - Signature des demandes de permis et certificats

8. **LOISIRS - ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES - CULTURE**

8.1 Autorisation – Demande de soumission pour l'achat d'une cabane à patin

8.2 Autorisation – Signature de contrat The Rock Show

9. **DIVERS**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

1. CONSEIL

La mairesse, madame Sylvie Potvin souhaite la bienvenue aux citoyens présents et informe que la séance du Conseil à laquelle ils assistent fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct, ou en différé, à partir de l'un des portails de la Municipalité. Elle rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du Conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du Conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. La captation vidéo débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci.

Il y a environ quatorze (14) personnes qui assistent à la séance.

1.1

259-10-2026
Ouverture de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

260-10-2026
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

Déclaration de conflit d'intérêts

Est-ce qu'il y a des déclarations de conflit d'intérêts et/ou d'intérêts pécuniaires concernant l'ordre du jour proposé ?

1.4

261-10-2026
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2026 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 4 septembre 2026 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

262-10-2026
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2026 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 21 septembre 2026 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

Une (1) correspondance a été déposée pour le mois de septembre 2026.

Il s'agit d'un accusé réception du ministère des Transports et de la Mobilité durable à la suite de la résolution 246-09-2026 demandant l'installation de panneau de signalisation « RALENTISSEZ » sur le chemin du Tour-du-Lac.

2.3

263-10-2026
Autorisation – Embauche au poste d'agent (e) de bureau à la taxation et perception

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a procédé à l'affichage d'un poste d'agent (e) de bureau à la taxation et perception en septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues et formulé une recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

D'embaucher Madame Karine Deschatelets à titre d'agente de bureau à la taxation et perception pour la Municipalité de Lac-Simon;

QUE le poste soit à temps plein, à raison de 35 heures par semaine;

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée au 5 octobre 2026;

QUE les conditions d'emploi soient établies conformément au Manuel des politiques de ressources humaines de la Municipalité de Lac-Simon, en vigueur, incluant une période de probation de six (6) mois;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

264-10-2026
Démission du directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue du directeur général et greffier-trésorier, datée du 21 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la démission du directeur général et greffier-trésorier est effective dès le 2 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil entérine et accepte la démission de Monsieur Kevin Tessier à titre de directeur général et greffier-trésorier et lui souhaite bonne chance dans son nouvel emploi et le remercie pour ses services.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5

265-10-2026
Autorisation – Affichage de poste directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère)

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue du directeur général et greffier-trésorier, datée du 21 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire afficher un poste de directeur(trice) général(e) et greffier (ère)-trésorier(ère);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Éric Drouin
Et résolu

QUE le Conseil autorise l'affichage du poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) selon la Politique de ressources humaines en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6

266-10-2026
Autorisation - Renouvellement du contrat du directeur général et greffier-trésorier par intérim

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 182-06-2026 autorisant le renouvellement du contrat du directeur général et greffier-trésorier par intérim, jusqu'au 30 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite renouveler le contrat de monsieur Charles Whissell jusqu'au 31 janvier 2027;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Éric Drouin
Et résolu

De renouveler le contrat monsieur Charles Whissel à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim pour la Municipalité de Lac-Simon jusqu'au 31 janvier 2027 selon les mêmes ententes qu'au contrat présentement en vigueur;

QUE la mairesse, madame Sylvie Potvin soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7

267-10-2026
Autorisation - Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Dufour Mottet Avocats S.E.N.C.R.L. – Outaouais

CONDIDÉRANT QU'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Lac-Simon a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

CONDIDÉRANT l'offre de services du 18 septembre 2026 préparée à cette fin par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu

QUE le Conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert :** Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter :** La mairesse, le directeur général, la directrice générale adjointe, le directeur de l'urbanisme et de l'environnement;
- **Durée du contrat :** 1 an, soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027;
- **Coût forfaitaire :** 1 750 $ pour l'année, taxes en sus;
- **Pour tous les autres mandats demandés :** Taux horaire variant de 250 $ à 325 $, en fonction de l'avocat attitré au dossier;
- Tout compte impayé après un délai de soixante (60) jours portera à intérêts au taux de 10 % l'an.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.8

268-10-2026
Autorisation - Attribution d'un mandat de services d'accompagnement en ressources humaines

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'entreprise « La Ligne RH » afin d'offrir un accompagnement en ressources humaines pour l'année 2027;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'abonnement est variée et permet d'obtenir, selon l'option désirée, du soutien, des conseils, un partenariat ainsi que des services complémentaires en lien avec les ressources humaines;

CONSIDÉRANT le besoin d'accompagnement de la Municipalité en matière de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil accepte l'offre de services proposée afin d'accompagner la direction générale dans l'exercice de leurs fonctions de responsable des ressources humaines de la Municipalité;

QUE le Conseil reconnaisse que la signature de ce contrat constitue un engagement financier pour l'exercice financier 2027 au coût mensuel de 390 $, plus les taxes applicables, à l'entreprise « La ligne RH »;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-416.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. GESTION FINANCIÈRE

3.1

269-10-2026
Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu

QUE le Conseil adopte la liste des sommes payées suivantes :

- Chèques pour le mois d'août, totalisant la somme de **19 311.31 $** et portant les numéros **19088 à 19097**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **80 052.25 $;**
- Prélèvements totalisant la somme de **154 430.92 $;**
- Salaires des employés pour la période du 1er au 31 août 2026, pour un montant total de **185 121.10 $;**
- Rémunération des élus pour le mois d'août 2026 pour un montant total de **10 474.46 $.**

ADOPTÉE à l'unanimité

4. MOT DE LA MAIRESSE

Madame la Mairesse informe que le Conseil municipal entreprendra une démarche de planification stratégique et consultera la population au moyen d'un sondage transmis par la poste, portant notamment sur les infrastructures, les routes, l'environnement, les services municipaux, les finances et l'avenir de Lac-Simon. La participation du plus grand nombre de citoyens sera importante afin de bien cerner les attentes et les priorités de la population. Elle fait aussi mention de l'inauguration officielle de la salle du conseil, qui portera désormais le nom de salle Louise-Simon, aura lieu demain, de 13 h à 16 h, en présence de membres de la famille Simon et de M. le préfet, avec une présentation historique et un goûter à saveur autochtone. Elle fait également mention de la journée citoyenne organisée

avec le service incendie se tiendra le 10 octobre 2026 avec des activités pour les enfants, une découverte des équipements des pompiers et un service de hot-dogs.

5. SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1

270-10-2026
Sortie des véhicules du service de sécurité civile et incendie – Halloween (31 octobre 2026)

CONSIDÉRANT QUE la remise des friandises d'Halloween sera le 31 octobre 2026, en soirée, sur le territoire de la Municipalité de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu

QUE le Conseil autorise la sortie et le positionnement stratégique des véhicules incendie pour assurer une sécurité lors de la soirée du 31 octobre 2026 sur le territoire de la Municipalité de Chénéville pour la remise de friandises.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

271-10-2026
Abrogation de la résolution 227-08-2026 - Autorisation – Renouvellement de l'entente de déneigement et déglaçage 2027 avec le MTQ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 227-08-2026 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 août 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu

QUE le Conseil abroge la résolution 227-08-2026 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 août 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

272-10-2026
Autorisation – Renouvellement de l'entente de déneigement et déglaçage avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

CONSIDÉRANT l'offre de contrat 8906-26-4908 reçue du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'exécution des travaux de déneigement, déglaçage et fourniture des matériaux du chemin du Tour-du-Lac pour une longueur pondérée de 3,678 kilomètres au montant de 38 733.93 $ par année pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de contrat inclut deux options de renouvellement d'une année au même montant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recouvrira l'ensemble de ses frais sur trois ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu

QUE le Conseil autorise la mairesse et la directrice générale et greffière-

trésorière adjointe à signer le contrat 8906-26-4908 afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3

273-10-2026
Renouvellement de l'entente de déneigement avec la compagnie 9147-8279 Québec Inc. (Épursol)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 206-06-2024, le Conseil a confié un contrat de 3 ans à la compagnie 9147-8279 Québec Inc. (Épursol);

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres prévoyait que la Municipalité pouvait exercer son droit pour 2 années supplémentaires, et ce, suivant la transmission d'une résolution à cet égard;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu

QUE le Conseil informe la compagnie Épursol qu'elle souhaite exercer son droit pour que le contrat de déneigement se poursuive pour deux années supplémentaires, et ce, suivant les modalités prévues au contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.4

274-10-2026
Autorisation - Signature entente avec la Municipalité de Chénéville – Déneigement de la montée Dumouchel/Désabrais

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Chénéville et Lac-Simon ont une entente intermunicipale pour le déneigement d'une portion de la montée Dumouchel/Désabrais appartenant à la Municipalité de Chénéville;

CONSIDÉRANT QUE la limite des deux Municipalités se situe dans une courbe et qu'il est plus simple et plus efficace pour la Municipalité de Lac-Simon d'assurer le déneigement de cette portion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon possède les ressources et l'expertise nécessaires pour assurer ce service;

CONSIDÉRANT QUE l'entente était applicable pour la saison de déneigement 2025-2026 et qu'une nouvelle entente doit être signée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

QUE le Conseil autorise la signature d'une entente intermunicipale entre la Municipalité de Chénéville et la Municipalité de Lac-Simon afin que la Municipalité de Lac-Simon effectue le déneigement d'une portion de 600 mètres de la montée Dumouchel/Désabrais appartenant à la Municipalité de Chénéville;

QUE cette entente soit applicable pour les saisons hivernales et selon les montants indiqués ci-après, lesquels correspondent aux modalités prévues à notre contrat de déneigement actuel;

- 2026-2027 : 5 666.18$ (basé sur une dépense nette de 9443.63 $/km)
- 2027-2028 : 6 299.25$ (basé sur une dépense nette de 10 498.75 $/km)
- 2028-2029 : 6 929.18$ (basé sur une dépense nette de 11 548.63 $/km)

ET QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

275-10-2026
Autorisation – Signature des demandes de permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon doit assurer l'émission des permis et certificats conformément aux lois, règlements municipaux et normes gouvernementales applicables;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Kevin Tessier, a exercé les fonctions de premier responsable administratif de la Municipalité au 17 août au 2 octobre 2026 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'urbanisme est actuellement absent, et que monsieur Charles Whissell, aura la responsabilité de l'analyse, du traitement et du suivi de demandes de permis et certificats en son absence;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu d'autoriser formellement Monsieur Kevin Tessier à signer les permis et certificats émis par la Municipalité de Lac-Simon pour la période du 17 août au 2 octobre 2026 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu d'autoriser formellement Monsieur Charles Whissell, à signer les permis et certificats émis par la Municipalité de Lac-Simon pour la période d'absence du directeur du service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

QUE le Conseil municipal de Lac-Simon autorise monsieur Kevin Tessier, ainsi que monsieur Charles Whissell, à signer les permis et certificats émis par la Municipalité, incluant notamment :

- les permis de construction, rénovation ou démolition;
- les certificats d'autorisation;
- les certificats de conformité;
- les certificats d'occupation;
- tout autre permis ou certificat relevant de leurs fonctions respectives.

ADOPTÉ à l'unanimité

8. LOISIRS - ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES - CULTURE

8.1

276-10-2026
Autorisation – Demande de soumission achat d'une cabane à patin

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faire l'acquisition d'un bâtiment qui sera utilisée comme cabane à patins;

CONSIDÉRANT qu'un budget maximal de 50 000 $ plus taxes est prévu pour cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu

QUE le Conseil mandate le directeur des travaux publics afin de demander au minimum 2 soumissions pour l'achat d'une cabane à patins;

QU'un budget maximal de 50 000 $ plus taxes est prévu pour cette acquisition;

QUE, le cas échant, si la cabane ne peut être acquise et installée à temps pour la saison hivernale 2026-2027, le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder à la location d'une roulotte de chantier comme les années précédentes;

QUE l'acquisition soit alors reportée à 2027, afin que la nouvelle cabane puisse être livrée et installée avant le début de la saison hivernale 2027-2028;

QUE la dépense soit financée à même la réserve contribution fin de parc, conformément à l'article 117.15, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

8.2

277-10-2026
Autorisation – Signature de contrat The Rock Show

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir à la population une programmation diversifiée et de qualité dans le cadre de ses événements municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a retenu les services de The Rock Show un de musicien de la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu

QUE le Conseil autorise la signature d'un contrat avec **The Rock Show** pour l'animation musicale de **la Fête à la plage**, prévu le **24 juillet 2027** selon les conditions prévues au contrat;

QUE le Conseil autorise le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette entente;

QUE le Conseil reconnaisse que la signature de ce contrat constitue un engagement financier pour l'exercice financier 2027, au montant de 2 500 $, plus les taxes applicables;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-70170-419.

Adoptée à l'unanimité

9. DIVERS

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

11.1

278-10-2026
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 19 h 41.

ADOPTÉE à l'unanimité

Sylvie Potvin Mairesse	Isabelle Blais Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

☐ Je, Sylvie Potvin, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière adjointe de mon refus de les approuver, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)

☐ Je, Sylvie Potvin, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière-trésorière de mon refus d'approuver la résolution _____, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)

Sylvie Potvin
Mairesse

Date